conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.06.2024 50000017 Date de la première version publiée:

04.06.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **ABUTO®**

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000017

Identifiant Unique De Formu: RGYW-N263-SN4P-F1T9

lation (UFI)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la subs-

tance/du mélange

Herbicide

Restrictions d'emploi re-

commandées

Utilisez comme recommandé par l'étiquette. Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FMC Chemical srl/bv Adresse du fournisseur

Parc de l'Alliance. Boulevard de France 9A

1420 Braine-l'Alleud

Belgique

Téléphone: +32 (0)2 3899793 Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com .

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)

Urgence médicale:

Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):

+32 14 58 45 45

Belgique: +32 70 245 245 (Centre antipoison) Luxembourg: +352 8002 5500 (Centre antipoison) Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.06.2024 50000017 Date de la première version publiée:

04.06.2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à court terme (aigu) pour le milieu H4

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

*

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

Etiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-

maine et l'environnement.

Pour les phrases spéciales (SP) et les intervalles de sécurité, consultez l'éti-

quette.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.06.2024 50000017 Date de la première version publiée:

04.06.2024

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
metsulfuron-méthyle (ISO)	74223-64-6 613-139-00-2	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1.000	>= 10 - < 20
Résidus (pétrole), fractionneur de reformage catalytique, sulfonés, polymères avec formaldéhyde, sels de sodium	68425-94-5	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
Pyrrolidone de polyvinyle	9003-39-8	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
2-pyrrolidone	616-45-5 210-483-1	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 1B; H360F Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 2.000 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 2.000 mg/kg	>= 0,1 - < 0,3

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.06.2024 50000017 Date de la première version publiée:

04.06.2024

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Protection pour les secou-

istes

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact avec les vêtements, les enlever.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Si une irritation se développe et persiste, consulter un méde-

cin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Une attention médicale immédiate est nécessaire en cas

d'ingestion.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

: Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version 1.0

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

04.06.2024 50000017 Date de la première version publiée:

04.06.2024

Moyens d'extinction inappro-

priés

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques.

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

Information supplémentaire

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

reieter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau dé-

versé.

Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en inter-

dire l'accès à toute personne non autorisée.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel

de protection adapté peut intervenir.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.06.2024 50000017 Date de la première version publiée:

04.06.2024

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement éti-

auetés.

Recueillir le maximum possible de déversement à l'aide d'un

matériau absorbant approprié.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula:

tion sans danger

Éviter la formation de particules respirables.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière

se forme.

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler l'aé-

rosol.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.06.2024 50000017 Date de la première version publiée:

04.06.2024

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de

sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

: Conserver dans un endroit sec.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette

approuvée par les autorités réglementaires du pays.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base
		(Type d'exposi- tion)		
saccharose	57-50-1	VLE 8 hr	10 mg/m3	BE OEL

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas d'exposition à la poussière, porter une protection res-

piratoire individuelle appropriée et une combinaison de protec-

tion.

Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version 1.0

Date de révision: 04.06.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000017

Date de la première version publiée:

04.06.2024

l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 143

Filtre de type Type protégeant des particules (P)

Mesures de protection Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser

ce produit.

Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son

mode d'emploi.

Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique solide

Forme granulés

Couleur havane, brun

Odeur légère

Seuil olfactif non déterminé

Point/intervalle de fusion Non disponible pour ce mélange.

Point/intervalle d'ébullition Non applicable

Inflammabilité Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : 0,125 g/l / Limite d'inflammabilité infé-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version 1.0

Date de révision: 04.06.2024

Numéro de la FDS:

50000017

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

04.06.2024

rieure

Point d'éclair

Non applicable

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

pH : 4,2

Concentration: 10 g/l 1 %

Viscosité

Viscosité, dynamique

Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : dispersable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité relative : Non disponible pour ce mélange.

Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version 1.0 Date de révision: 04.06.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000017

Date de la première version publiée:

04.06.2024

Taille des particules

: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs

: Non explosif

Propriétés comburantes

: Non comburant

Auto-inflammation

n'est pas auto-inflammable

Taux d'évaporation

Donnée non disponible

Poids moléculaire

Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Éviter les températures extrêmes Éviter la formation d'aérosols.

Le chauffage du mélange peut dégager des vapeurs nocives

et irritantes.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.06.2024 50000017 Date de la première version publiée:

04.06.2024

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: Lignes directrices OPP 81-1 pour le test US EPA Remarques: (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation : > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

des composants.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-2

Remarques: (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

metsulfuron-méthyle (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: Lignes directrices OPP 81-1 pour le test US EPA Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 425

BPL: oui

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,11 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403 Symptômes: Difficultés respiratoires

BPL: oui

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.06.2024 50000017 Date de la première version publiée:

04.06.2024

née Méthode: OCDE ligne directrice 402

Symptômes: Irritation

BPL: oui

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau Remarques: pas de mortalité

Résidus (pétrole), fractionneur de reformage catalytique, sulfonés, polymères avec for-

maldéhyde, sels de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Pyrrolidone de polyvinyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

2-pyrrolidone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 0,061 mg/l

Durée d'exposition: 8 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403 Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin, mâle et femelle): 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-5

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

metsulfuron-méthyle (ISO):

Espèce : Lapin

Evaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-5

Résultat : Pas d'irritation de la peau

12/30

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.06.2024 50000017 Date de la première version publiée:

04.06.2024

Résidus (pétrole), fractionneur de reformage catalytique, sulfonés, polymères avec formaldéhyde, sels de sodium:

Remarques : Donnée non disponible

2-pyrrolidone:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-5

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

metsulfuron-méthyle (ISO):

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Résidus (pétrole), fractionneur de reformage catalytique, sulfonés, polymères avec for-

maldéhyde, sels de sodium:

Résultat : Irritation des yeux

Pyrrolidone de polyvinyle:

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

2-pyrrolidone:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Irritation modérée des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Cochon d'Inde

13/30

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.06.2024 50000017 Date de la première version publiée:

04.06.2024

Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-6

Résultat : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibili-

sation par contact avec la peau.

Remarques : (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

metsulfuron-méthyle (ISO):

Type de Test : Test de Maximalisation Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2600

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Pyrrolidone de polyvinyle:

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Souris

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

2-pyrrolidone:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

metsulfuron-méthyle (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Activation du métabolisme: Activation du métabolisme

Résultat: positif

BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.06.2024 50000017 Date de la première version publiée:

04.06.2024

Pyrrolidone de polyvinyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris Résultat: négatif

2-pyrrolidone:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris (mâle et femelle)

Voie d'application: Injection intrapéritonéale Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être can-

cérigène.

Composants:

metsulfuron-méthyle (ISO):

Espèce : Rat, mâle et femelle Durée d'exposition : 104 semaines

NOAEL : 500 ppm Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle et femelle

Durée d'exposition : 18 mois NOAEL : 5.000 ppm Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

metsulfuron-méthyle (ISO):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

50000017

Date de dernière parution: -

1.0 04.06.2024

Date de la première version publiée:

04.06.2024

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Ingestion

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Ingestion

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

2-pyrrolidone:

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement Espèce: Lapin

Voie d'application: Ingestion

Toxicité maternelle générale: LOAEL: 500 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: LOAEL: 1.000 Poids corporel

mg/kg

Toxicité embryo-fœtale.: LOAEL: 500 Poids corporel mg / kg Symptômes: Perte de poids corporel, Réduction du poids du fœtus., Incidences sur le développement du fœtus., Malforma-

tions viscérales. Organes cibles: Coeur

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle

et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.06.2024 50000017 Date de la première version publiée:

04.06.2024

Composants:

2-pyrrolidone:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

metsulfuron-méthyle (ISO):

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 1000 ppm Voie d'application : Oral - nourriture

Durée d'exposition : 90 days

Symptômes : Perte de poids corporel

2-pyrrolidone:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 207 mg/kg Voie d'application : Oral Durée d'exposition : 90 d

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Le mélange n'a pas de propriétés associées avec le risque d'aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Effets neurologiques

Composants:

metsulfuron-méthyle (ISO):

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.06.2024 50000017 Date de la première version publiée:

04.06.2024

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 625 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 625 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Remarques: (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1,6

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

CE50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 2,35 µg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2

BPL: oui

Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: > 100 µg/bee Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: 114 µg/bee Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Remarques: Basé sur la classification harmonisée de l'UE -

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

50000017

Date de dernière parution: -

1.0 04.06.2024

Date de la première version publiée:

04.06.2024

Annexe VI du règlement (CE) n ° 1272/2008 (règlement CLP)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Remarques: Basé sur la classification harmonisée de l'UE - Annexe VI du règlement (CE) n ° 1272/2008 (règlement CLP)

Composants:

metsulfuron-méthyle (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 120 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 43,1 mg/l

Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

CE50r (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 65,7 µg/l

Durée d'exposition: 96 h Méthode: OPPTS 850.5400

BPL: oui

NOEC (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 45 µg/l

Durée d'exposition: 96 h Méthode: OPPTS 850.5400

BPL: oui

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 157 µg/l

Durée d'exposition: 72 h

BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 50 µg/l

Durée d'exposition: 72 h

BPL: oui

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

1.000

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC: 68 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

NOEC: 10 mg/l

Point final: la reproduction

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version 1.0 Date de révision: 04.06.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000017 Date de la première version publiée:

04.06.2024

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Méthode: OCDE ligne directrice 229

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC: 3,13 mg/l

Point final: la reproduction Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

NOEC: 0,5 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

1.000

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC: 6 mg/kg

Durée d'exposition: 56 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

NOEC: 5,6 mg/kg Point final: reproduction

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

BPL:oui

Méthode: OCDE ligne directrice 216

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion de l'azote.

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: > 50 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170

DL50: > 50 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170

DL50: > 2.510 mg/kg

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

NOEC: 1.000 mg/kg

Point final: Test de Reproduction

20 / 30

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version Date de révision: 1.0

04.06.2024

Numéro de la FDS:

50000017

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

04.06.2024

Espèce: Colinius virginianus

NOEC: 1.000 ppm

Point final: Test de Reproduction

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

Méthode: OCDE ligne directrice 206

Résidus (pétrole), fractionneur de reformage catalytique, sulfonés, polymères avec formaldéhyde, sels de sodium:

Toxicité pour les poissons CL50 (Poisson zèbre): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100

ma/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

EC10: > 10 - 100 mg/lDurée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Pyrrolidone de polyvinyle:

Toxicité pour les poissons CL50 (Poisson): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Algues): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 72 h

2-pyrrolidone:

21/30

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.06.2024 50000017 Date de la première version publiée:

04.06.2024

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 4.600 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 500 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 500 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 0,5 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

598,9 mg/l

Durée d'exposition: 30 jr

Espèce: Poisson

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

160,2 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia sp. (Daphnie sp.) Méthode: QSAR

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Estimation basée sur les données obtenues à

partir du composant actif.

Composants:

metsulfuron-méthyle (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques semaines à quelques

mois dans un sol et une eau aérobies.

Résidus (pétrole), fractionneur de reformage catalytique, sulfonés, polymères avec formaldéhyde, sels de sodium:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Pyrrolidone de polyvinyle:

Biodégradabilité : Type de Test: Test de Zahn-Wellens

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 98 %

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: 50000017

Date de dernière parution: -

04.06.2024 1.0

Date de la première version publiée:

04.06.2024

Durée d'exposition: 9 jr

2-pyrrolidone:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

> Biodégradation: 98 % Durée d'exposition: 9 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 302B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Estimation basée sur les données obtenues à partir du com-

posant actif.

Composants:

metsulfuron-méthyle (ISO):

Bioaccumulation Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Durée d'exposition: 28 jr

Facteur de bioconcentration (FBC): < 1

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Pow: 0,018 (25 °C)

log Pow: -1,7 (25 °C)

pH: 7

Pyrrolidone de polyvinyle:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -0,71 (20 °C)

2-pyrrolidone:

Bioaccumulation Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -0,71 (20 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

timents environnementaux

Répartition entre les compar- : Remarques: Dans les conditions actuelles d'utilisation le pro-

duit a un faible potentiel de mobilité dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version 1.0

Date de révision: 04.06.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000017

Date de la première version publiée:

04.06.2024

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spéciale-

ment.

Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environ-

nement lors de l'application.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dan-

gereux.

Emballages contaminés

Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version

1.0

Date de révision: 04.06.2024

Numéro de la FDS:

50000017

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

04.06.2024

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3077
ADR : UN 3077
RID : UN 3077
IMDG : UN 3077
IATA : UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Metsulfuron-méthyle)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Metsulfuron-méthyle)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Metsulfuron-méthyle)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Metsulfuron-méthyle)

IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Metsulfuron-méthyle)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III

25 / 30

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.06.2024 50000017 Date de la première version publiée:

04.06.2024

Code de classification : M7 Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)
nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne- : 956

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionne : 956

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

04.06.2024 50000017 Date de la première version publiée: 1.0

04.06.2024

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Règlement (UE) Nº 649/2012 du Parlement européen et

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impli-

quant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA Le produit contient une (des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC N'est pas en conformité avec l'inventaire

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.06.2024 50000017 Date de la première version publiée:

04.06.2024

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

MEM TECHNICAL (MANATI)

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion. H312 : Nocif par contact cutané.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H360F : Peut nuire à la fertilité.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Repr. : Toxicité pour la reproduction

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008;

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.06.2024 50000017 Date de la première version publiée:

04.06.2024

CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Aquatic Acute 1 H400 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

Aquatic Chronic 1 H410 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ABUTO®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.06.2024 50000017 Date de la première version publiée:

04.06.2024

Préparé par

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2024 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

BE / FR